

# Tremblay-en-France

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal

Département de la Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Tremblay-en-France

Nombre de Conseillers municipaux

- en exercice	: 39	
- présents	: 30	
- excusés représentés	: 07	<b>Séance du jeudi 23 juin 2011</b>
- absents	: 02	

Madame Dossou Marie-Ange, secrétaire de séance

L'an deux mille onze, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement convoqué le dix-sept du même mois, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur Mathieu Montes, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

Le quorum étant atteint, M. Montes déclare la séance ouverte à dix-neuf heures et vingt minutes.

Annonce est faite des Conseillers municipaux ayant donné pouvoir.

En application de l'article L.2121-15 du code général des Collectivités territoriales, Madame Dossou Marie-Ange Conseillère municipale, est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Député-maire propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

--oOo--

## CONSEIL MUNICIPAL

Communication des décisions prises par monsieur le Député-maire, en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, entre le 24 mai 2011 et le 17 juin 2011.

Pris acte

Délibération n° 11-136 : Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, exercices 2002 et suivants

### ARTICLE 1.

PREND ACTE de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes portant sur les exercices 2002 et suivants.

### ARTICLE 2.

ATTESTE de la tenue d'un débat.

Pris acte

## FINANCES - PERSONNEL

Délibération n° 11-137 : Création de cinq postes en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

### ARTICLE 1.

CREE cinq postes dans le cadre du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE).

### ARTICLE 2.

APPROUVE la proposition de procéder à cette création et à l'embauche de cinq jeunes de 16 à 25 ans en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

### ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tous les documents relatifs à la mise en place de ce dispositif.

A l'unanimité

## CULTURE - CITOYENNETÉ - VIE SOCIALE

Délibération n° 11-138 : Approbation d'une convention de réservation de logements en contrepartie de la subvention pour surcharge foncière et de la garantie d'emprunt sur l'opération de 52 logements pour jeunes couples, situés rue Jules Guesde et rue du Cimetière.

### ARTICLE 1.

APPROUVE dans les termes annexés à la présente délibération, la convention de réservation portant sur 10 logements de l'opération de 52 logements situés rue Jules Guesde et rue du Cimetière

**ARTICLE 2.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention de réservation avec Tremblay-en-France et la SA HLM Logirep ainsi que tout document relatif à cette affaire.

**A la majorité**

**Délibération n° 11-139 : Approbation d'une convention de réservation de logements en contrepartie de la subvention pour surcharge foncière et de la garantie d'emprunt sur l'opération de 71 logements pour jeunes actifs, situés rue Jules Guesde et rue du Cimetière.**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE** dans les termes annexés à la présente délibération, la convention de réservation portant sur 15 logements de l'opération de 71 logements situés rue Jules Guesde et rue du Cimetière.

**ARTICLE 2.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer la convention de réservation à passer entre la Ville de Tremblay-en-France et la SA HLM Logirep ainsi que tout document relatif à cette affaire.

**A la majorité**

**Délibération n° 11-140 : Approbation de la convention annuelle d'objectifs et de financement entre la Ville de Tremblay-en-France et l'Association des Officiers de Réserve et des Réservistes de Seine-Saint-Denis (AOR 93)**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE** le partenariat avec l'Association des Officiers de Réserve et des Réservistes de Seine-Saint-Denis AOR 93 dans le cadre de l'opération « laissez-les servir ».

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE** dans les termes annexés à la présente délibération la convention annuelle d'objectifs et de financement à signer entre la Ville de Tremblay-en-France et l'Association des Officiers de Réserve et des Réservistes de Seine-Saint-Denis AOR 93 dans le cadre de l'opération « laissez les servir ».

**ARTICLE 3.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à celle-ci et à représenter la Ville dans ses relations avec l'Association des Officiers de Réserve et des Réservistes de Seine-Saint-Denis AOR 93 dans le cadre de l'opération « laissez les servir ».

**A la majorité**

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Assainissement

Délibération n° 11-141 : Service de l'assainissement : Budget supplémentaire 2011 - Examen et vote.

#### **ARTICLE 1.**

**VOTE** le budget supplémentaire 2011 du service de l'assainissement s'équilibrant ainsi :

##### **En section de fonctionnement :**

- Dépenses :	220 917.68 €
- Virement à la section d'investissement :	73 000.00 €
- Recettes :	
293 917.68 €	

##### **En section d'investissement :**

- Dépenses :	986 824.13 €
- Virement de la section de fonctionnement :	73 000.00 €
- Recettes :	913 824.00 €

**A la majorité**

Ce document est à la disposition des administrés, en mairie, aux services :

- Accueil (1<sup>er</sup> étage)
- Documentation (4<sup>ème</sup> étage).

### Régie communale de distribution d'eau

Délibération n° 11-142 : Régie communale de distribution d'eau - Budget supplémentaire 2011 - Examen et vote.

#### **ARTICLE 1.**

**VOTE** le budget supplémentaire 2011 de la régie communale de distribution d'eau s'équilibrant ainsi :

##### **En section de fonctionnement :**

Dépenses :	460 785.12 €
Virement à la section d'investissement :	37 689.37 €
- Recettes :	498 474.49 €

##### **En section d'investissement :**

Dépenses :	38 496.55 €
Virement de la section de fonctionnement :	37 689.37 €
Recettes :	807.18 €

**A la majorité**

Ce document est à la disposition des administrés, en mairie, aux services :

- Accueil (1<sup>er</sup> étage)
- Documentation (4<sup>ème</sup> étage).

## EDUCATION - SPORTS - VACANCES

Délibération n° 11-143 : Projet de convention constitutive du groupement de commandes entre les communes de Tremblay-en-France et de Villepinte pour le recrutement d'un Conseil Juridique.

### **ARTICLE 1**

**SE PRONONCE** sur le principe de recourir aux services d'un Conseiller Juridique qui apportera à la Commune de Tremblay-en-France son assistance tout au long du processus de rapprochement des sections amateurs de handball de cette dernière et de Villepinte.

### **ARTICLE 2**

**APPROUVE** dans les termes annexés à la présente délibération le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre les Communes de Tremblay-en-France et de Villepinte pour le recrutement d'un Conseil Juridique.

### **ARTICLE 3**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, l'Adjoint au Maire chargé des sports, à signer toute convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

A l'unanimité

Délibération n° 11-144 : Subvention au Collège Ronsard au titre des actions menées dans le cadre des classes d'Education Physique et Sportive 6<sup>ème</sup> - 5<sup>ème</sup> et des classes de Handball 4<sup>ème</sup> - 3<sup>ème</sup> pour l'année scolaire 2010/2011.

### **ARTICLE 1.**

**VOTE** une subvention d'un montant total de 2.300€ (deux mille trois cent euros) au profit du Collège Ronsard dans le cadre des projets sportifs susvisés menés au cours de l'année scolaire 2010/2011 répartie de la manière suivante :

-1.700 € pour les classes option Education Physique et Sportive 6<sup>ème</sup> - 5<sup>ème</sup> ;

-600 € pour les classes option Handball 4<sup>ème</sup> - 3<sup>ème</sup>.

### **ARTICLE 2.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à cette subvention.

A l'unanimité

## SANTE - SOLIDARITE - PETITE ENFANCE

Délibération n° 11-145 : Approbation du projet de santé du Pôle municipal de santé.

### **ARTICLE 1.**

**APPROUVE** dans les termes annexés à la présente délibération le projet de santé du Pôle municipal de santé.

A l'unanimité

## RELATIONS INTERNATIONALES

**Délibération n° 11-146 : Mission spécifique demandée à l'association Malienne de Solidarité et de Coopération Internationale pour le Développement (AMSCID) sur l'étude de réhabilitation du barrage et de l'étang piscicole de Fatao-Mali**

### **ARTICLE 1.**

**APPROUVE** le coût de l'étude de réhabilitation du micro barrage et de l'étang piscicole de la Commune urbaine de Fatao pour un montant global de 5 433 euros.

### **ARTICLE 2.**

**APPROUVE** la mission spécifique demandée à l' l'Association Malienne de Solidarité et de Coopération Internationale pour le Développement (AMSCID) sur l'étude de réhabilitation du barrage et de l'étang piscicole de la Commune urbaine de Fatao.

### **ARTICLE 3.**

**PRECISE** que la mise en œuvre de cette étude s'effectuera en partenariat avec l'association Essonne Sahel.

**A l'unanimité**

**Délibération n° 11-147 : Approbation d'une convention d'objectifs à passer entre la Ville de Tremblay-en-France et l'association Baradji**

### **ARTICLE 1.**

**VOTE** le versement d'une subvention d'un montant de 10.000 euros à l'association Baradji au titre de l'année 2011.

### **ARTICLE 2.**

**APPROUVE** dans les termes annexés à la présente délibération la convention d'objectifs susvisée à signer entre la Ville de Tremblay-en-France et l'Association Baradji.

### **ARTICLE 3.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

**A la majorité**

**Délibération n° 11-148 : Approbation d'un avenant n° 1 à la convention d'objectifs à passer entre la Ville de Tremblay-en-France et l'association Baradji concernant un projet d'électrification au Mali.**

### **ARTICLE 1.**

**VOTE** le versement d'une subvention d'un montant de 17 000 euros (dix sept mille euros) pour le projet d'électrification sur le village de Samalofira au Mali, selon les conditions précisées dans l'avenant n° 1.

### **ARTICLE 2.**

**APPROUVE** dans les termes annexés à la présente délibération l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs susvisée, signée entre la Commune de Tremblay-en-France et l'Association Baradji.

**ARTICLE 3.**

**AUTORISE** monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à celui-ci.

**ARTICLE 4.**

**PRECISE** que l'AMSCID pourra accompagner l'association Baradji dans la mise en œuvre de son action.

**A l'unanimité**

**QUESTIONS SANS RAPPORTEUR**

**FINANCES - PERSONNEL**

**Délibération n° 11-150 : Finances communales - Décision modificative du mois de juin 2011.**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** la décision modificative s'équilibrant ainsi :

en Fonctionnement		
- Dépenses :		243 183.00€
- Virement à la section d'investissement		75 978.00€
- Recettes		319 161.00€
en Investissement		
- Dépenses :		75 978.00€
- Virement de la section de fonctionnement		75 978.00€
- Recettes		0.00€

**A la majorité**

**Délibération n° 11-151 : Personnel Communal - Suppressions/ Créations de postes**

**ARTICLE 1.**

**MODIFIE** le tableau des effectifs à compter du 24 juin 2011 de la manière suivante :

	<b>Ancien effectif</b>	<b>Nouvel effectif</b>
-3 auxiliaires de soins de 1 <sup>ère</sup> classe	05	02
+3 adjoints administratifs de 2 <sup>ème</sup> classe	90	93
-1 technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	08	07
+1 technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	10	11
-1 rédacteur territorial	34	33
+1 attaché territorial	74	75
-2 adjoints techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> classe	46	44

-4 adjoints techniques principaux de 1 <sup>ère</sup> classe	27	23
-1 adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	28	27
+7 agents de maîtrise	25	32
-1 assistant d'enseignement artistique à Temps non complet 30%	03	02
+1 assistant d'enseignement artistique à Temps non complet 35%	00	01

**A l'unanimité**

**Délibération n° 11-152 : Personnel Communal - Mise en place de vacances otorhinolaryngologiste (ORL) dans le cadre de la Médecine Préventive**

**ARTICLE 1.**

**DECIDE** la mise en place de vacances otorhinolaryngologiste dans le cadre de la Médecine Préventive.

**ARTICLE 2.**

**FIXE** le nombre de vacances à 52 heures par an.

**ARTICLE 3.**

**DIT** que le médecin spécialiste de cette discipline sera rémunéré au taux de 39,04 € (valeur au 1<sup>er</sup> juillet 2010). Ce montant suivra l'évolution du traitement des fonctionnaires.

**A l'unanimité**

**Délibération n° 11-153 : Personnel communal - Mise à disposition de trois agents du personnel communal auprès du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) à raison de 1/3 de leur temps de travail**

**ARTICLE 1.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre à disposition trois agents communaux exerçant leurs fonctions au sein des locaux de la Régie des eaux auprès du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 à raison de 11 heures 40 minutes hebdomadaires.

**ARTICLE 2.**

**PRECISE** que cet établissement public industriel et commercial devra à compter de la date effective de mise à disposition et pendant toute la durée de celle-ci rembourser à la Collectivité d'origine des salaires et charges de personnel y afférent selon la quotité de travail défini.

**ARTICLE 3.**

**APPROUVE** dans les termes annexés à la présente délibération les deux conventions de mise à disposition de personnels à signer avec le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable.

**ARTICLE 4.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer lesdites conventions ainsi que le cas échéant tout avenant à celles-ci et tout document relatif à ce dossier.

**A la majorité**



**Délibération n° 11-154 : Personnel communal - Affectation des dépenses de personnel de trois agents communaux sur le budget assainissement et reversement des salaires sur le budget ville.**

**ARTICLE 1.**

**DECIDE** du principe d'affectation d'une dépense pour l'année 2011 et pour les années à venir au chapitre 012 au budget annexe de l'assainissement pour les éléments suivants :

- 1/3 des dépenses liées à la rémunération de Mesdames GAMARD Dominique, GENTS Sandrine et ZIDOUNI Nadéra qui assurent respectivement les missions de directrice du pôle Eau, d'adjointe à la directrice du pôle eau, responsable du suivi budgétaire du Pôle Eau et de la secrétaire comptable.

**A la majorité**

**Délibération n° 11-155 : Personnel Communal - Annule et remplace la délibération n° 11-108 du 30 mai 2011 portant modification de la prime de service et de rendement applicable aux cadres d'emplois des techniciens et des ingénieurs territoriaux**

**ARTICLE 1.**

La présente délibération annule et remplace la délibération du Conseil municipal n° 11-108 du 30 mai 2011 susvisée portant modification de la prime de service et de rendement applicable aux cadres d'emplois des techniciens et des ingénieurs territoriaux.

**ARTICLE 2.**

**DECIDE** d'approuver à compter du 1er juin 2011, selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat la prime de service et de rendement aux agents relevant des grades suivants :

<b>Grades concernés</b>	<b>Taux annuels de base en €</b>
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	5523 €
Ingénieur en chef de classe normale	2869 €
Ingénieur principal	2817 €
Ingénieur	1659 €
Technicien supérieur chef	1400 €
Technicien supérieur principal	1330 €
Technicien supérieur	1010 €
Contrôleur en chef	1349 €
Contrôleur principal	1289 €
Contrôleur	986 €

**ARTICLE 3.**

**PRECISE** que dans l'éventualité où un agent serait seul dans son grade, il peut bénéficier de la prime de service et de rendement au taux maximum.

**ARTICLE 4.**

**DIT** que la prime de service et de rendement sera octroyée aux agents non titulaires de droit public dans les mêmes conditions que celles applicables aux fonctionnaires stagiaires et titulaires des grades de référence.

**ARTICLE 5.**

**PRECISE** que conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le montant individuel pourra être modulé en fonction de la manière de servir, des responsabilités exercées, de l'importance des sujétions de l'agent et du niveau d'expertise.

**ARTICLE 6.**

**DIT** que cette prime sera versée mensuellement et proratisée en fonction du temps de travail.

**ARTICLE 7.**

**PRECISE** que conformément à l'article 88 de la loi n° 84-53 susvisée, les agents qui subirait une baisse de leur régime indemnitaire dans le cadre de la mise en place des nouvelles dispositions réglementaires, ceux-ci conserveraient le bénéfice, à titre individuel, du maintien du montant indemnitaire dont ils disposaient en application des dispositions réglementaires antérieures.

**ARTICLE 8.**

**DIT** que la prime de service et de rendement sera systématiquement revalorisée lorsque les taux seront modifiés par un texte réglementaire.

**ARTICLE 9.**

**PRECISE** que les autres dispositions de la délibération n° 93-14 restent inchangées pour l'ensemble du personnel communal à l'exception des grades de technicien et d'ingénieurs territoriaux de la filière technique.

**A l'unanimité**

**CULTURE - CITOYENNETÉ - VIE SOCIALE**

Délibération n° 11-156 : Avenant n° 4 à la convention générale passée entre la Ville de Tremblay-en-France et le Théâtre Louis Aragon, portant sur la participation du théâtre à l'encadrement technique de la Fête du Chapiteau bleu et sur le versement à ce titre d'une subvention complémentaire de fonctionnement.

**ARTICLE 1.**

**VOTE** une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 19 161.78 € à l'association du théâtre Louis Aragon.

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE** dans les termes annexés à la présente délibération l'avenant n° 4 à la convention générale susvisée, signée entre la Commune de Tremblay-en-France et l'Association du Théâtre Louis Aragon.

**ARTICLE 3.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant délégué, à signer cet avenant ainsi que tout document relatif à celui-ci.

**A la majorité**

**Délibération n° 11-157 : Approbation d'un avenant n° 3 à la convention passée entre la Ville de Tremblay-en-France et la Scène Jean-Roger Caussimon.**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** une subvention complémentaire d'un montant de 15 000 € à l'association de gestion de la Scène Jean-Roger Caussimon.

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE** dans les termes annexés à la présente délibération l'avenant n° 3 à la convention générale susvisée, signée entre la Commune de Tremblay-en-France et l'Association de gestion de la Scène Jean-Roger Caussimon afin de lui permettre de faire face à ses dépenses.

**ARTICLE 3.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer cet avenant ainsi que tout document relatif à celui-ci.

**A la majorité**

**Délibération n° 11-158 : Approbation d'un avenant n° 2 à la convention générale passée entre la Ville de Tremblay-en-France et l'Association Tremblaysienne du Cinéma Jacques Tati (ATC)**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** une subvention complémentaire d'un montant de 56 000 € à l'Association Tremblaysienne du Cinéma.

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE** dans les termes annexés à la présente délibération l'avenant n° 2 à la convention générale susvisée, signée entre la Commune de Tremblay-en-France et l'Association Tremblaysienne du Cinéma.

**ARTICLE 3.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer cet avenant, ainsi que tout document relatif à celui-ci.

**A l'unanimité**

**Délibération n° 11-159 : Approbation d'une convention entre l'Etat et les services d'enregistrement de la demande de logement social, concernant les conditions et modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement de la demande de logement social en Ile-de-France.**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE** dans les termes annexés à la présente délibération la convention entre l'Etat et les services d'enregistrement de la demande de logement social, concernant les conditions et modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement de la demande de logement social en Ile-de-France.

**ARTICLE 2.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

**A l'unanimité**

**Délibération n° 11-160 : Vie associative - Versement de subventions pour l'année 2011 aux associations**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE** le versement des subventions aux associations suivantes :

- LES AMIS D'HENRI BARBUSSE	3 000 euros
- ASSOCIATION DES INDIENS DES TROIS VILLES	500 euros
- ARC EN CIEL	1 500 euros
- HOTEL SOCIAL 93	2 000 euros
- RESTO DU COEUR	1 000 euros
- SECOURS CATHOLIQUE	1 000 euros
- SIGNAL 93	200 euros.

**ARTICLE 2.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif aux dites subventions.

**A la majorité**

**Délibération n° 11-161 : Approbation d'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs passée entre la Ville de Tremblay-en-France et l'Association Jeunesse Tremblaysienne (AJT).**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE** le versement de subventions à l'Association Jeunesse Tremblaysienne de :

- 2 400 euros (deux mille quatre cent euros) pour l'organisation d'un séjour au ski pour 20 adolescents du Centre-Ville ;
- 16 020 euros (seize mille vingt euros) pour compléter notamment le financement du poste « emploi tremplin » ;
- 7 000 euros (sept mille euros) pour un projet de solidarité internationale conduit avec un groupe de jeunes au Burkina Faso.

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE** dans les termes annexés à la présente délibération l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs susvisée, signée entre la Commune de Tremblay-en-France et l'Association Jeunesse Tremblaysienne.

**ARTICLE 3.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à celui-ci.

**A l'unanimité**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Délibération n° 11-162 : Avis de la Ville de Tremblay-en-France sur la demande d'enregistrement de la société SOCPRESSE relative à l'exploitation d'un entrepôt sis route du midi, zone de fret 4 de l'aéroport Roissy Charles De Gaulle.**

**ARTICLE 1.**

**EMET** un avis favorable à la demande présentée par la société SOCPRESSE dont le siège social est situé au 14 boulevard Haussmann 75009 Paris afin que celle-ci obtienne l'enregistrement pour l'exploitation de son futur entrepôt sis route du midi, zone de fret 4, aéroport Charles De Gaulle.

**ARTICLE 2.**

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

A l'unanimité

**Assainissement :**

Délibération n° 11-163 : Service Assainissement - Subventions octroyées à des familles dans le cadre d'une mise en conformité des branchements privatifs au réseau d'assainissement.

**Article 1.**

**DECIDE** d'allouer à l'ensemble des propriétaires qui ont effectué des travaux de mise en conformité de leur assainissement, une subvention Ville et une subvention Agence de l'eau selon la répartition définie dans le tableau ci-dessous :

NOM- Prénom	Montant TTC des travaux	part particulier	Subvention			Tranche
			ville 36%	AESN 35%	Total subvention	
LARDEAU Caroline	896,75	573,92	322,83	0,00	322,83	HZ
BTISSAM ZAOUIA Farid	110,58	70,77	39,81	0,00	39,81	HZ
FACCHETTI Dominique	60,20	38,53	21,67	0,00	21,67	HZ
SDC HORTENSAS	1 032,85	661,02	371,83	0,00	371,83	HZ
KLYMYK Jacques	2 605,75	1 667,68	938,07	0,00	938,07	HZ
LOULIZI Chekib	270,70	173,25	97,45	0,00	97,45	HZ
ALLIOT Jean Michel	5 069,90	3 244,74	1 825,16	0,00	1 825,16	HZ
POUPON/CARPENTIER	1 023,35	654,94	368,41	0,00	368,41	HZ
<b>TOTAL</b>	<b>11 070,08</b>	<b>7 084,85</b>	<b>3 985,23</b>	<b>0,00</b>	<b>3 985,23</b>	

A l'unanimité

**ÉDUCATION - SPORTS - VACANCES**

Délibération n° 11-164 : Approbation de la convention de financement Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents à intervenir entre la Ville de Tremblay-en-France et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis.

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE** le maintien du dispositif de soutien à la fonction parentale mené par le centre social Louise Michel/Mikado dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale et du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents.

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE** dans les termes annexés à la présente délibération la convention de financement 10.191 à signer entre la Ville de Tremblay-en-France et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis.

**ARTICLE 3.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer la présente convention et, le cas échéant, tout avenant ainsi que tout document relatifs à celle-ci.

**A l'unanimité**

**Délibération n° 11-165 : Approbation d'un avenant n° 2 à la convention cadre signée entre la Commune de Tremblay-en-France et l'Association de Promotion et d'aide aux Activités Sportives (APAAS)**

**ARTICLE 1.**

**DECIDE** de verser une subvention complémentaire au contrat d'objectif et un complément pour aide aux athlètes d'un montant total de 5490€ à l'Association de Promotion et d'aide aux Activités sportives (APAAS).

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE** dans les termes annexés à la présente délibération l'avenant n° 2 à la convention cadre susvisée, passée entre la Commune et l'Association de Promotion et d'aide aux Activités sportives.

**ARTICLE 3.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'adjoint au Maire chargé des sports, à signer ledit avenant n° 2 ainsi que tout document relatif à ce dossier.

**A la majorité**

**AMÉNAGEMENT - URBANISME - VIE ÉCONOMIQUE**

**Délibération n° 11-166 : Délibération rectificative annulant le versement d'une aide communale liée au Pass-Foncier dans le cadre de l'opération immobilière de la résidence du Vert-Galant à un acquéreur s'étant rétracté.**

**ARTICLE 1.**

**ANNULE** la délibération du Conseil municipal n° 11-37 du 3 février 2011 susvisée et par voie de conséquence le versement d'une aide communale de 4 000 euros (quatre mille euros) dans le cadre du Pass-Foncier à Monsieur Alexandre BERGH acquéreur du lot A 42 dans la résidence du Vert-Galant.

**ARTICLE 3.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

**A la majorité**

**Délibération 11-167 : création d'une servitude dite de cour commune pour la réalisation d'une opération de construction de 65 logements collectifs rue Yacine Kateb.**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE** la constitution d'une servitude dite de cour commune dans les termes annexés à la présente délibération, au bénéfice du lot n° 8, dans le cadre de la réalisation d'une opération de construction de 65 logements au 8 et 10 rue Yacine Kateb.

**ARTICLE 3.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer l'acte notarié établissant cette servitude ainsi que tous les documents relatifs à celle-ci.

**A l'unanimité**

**Délibération 11-168 : Approbation d'une convention relative au versement d'une subvention de surcharge foncière pour la réalisation de l'opération de 65 logements collectifs au 8 et 10 rue Yacine Kateb.**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE** dans les termes annexés à la présente délibération, la convention relative au versement d'une subvention de surcharge foncière de 870 000 Euros (huit cent soixante dix mille euros) à la SA HLM VILOGIA, au titre de la réalisation d'une opération de construction de 65 logements collectifs au 8 et 10 rue Yacine Kateb, à signer entre la Commune et la SA HLM VILOGIA.

**A l'unanimité**

**La séance est levée à 21 heures**

**La secrétaire de séance :**

**Mme Dossou Marie-Ange.**

**--oOo--**

**Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus  
a été affiché à l'accueil de l'Hôtel de Ville  
à compter du 24 juin 2011.**

**Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services,  
Francette LE GALL.**